

## Proposition De Raccordement d'un Lotissement et d'une Zone d'Aménagement

Indice	Date application	Objet de la modification
A	01/04/2013	Création
B		
C		

### Résumé

Ce document intègre les informations techniques ainsi que les conditions financières liées à la demande client.

Accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Libre	<input type="checkbox"/> SRD	<input type="checkbox"/> Confidentiel
---------------	---	------------------------------	---------------------------------------

# PROPOSITION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UN LOTISSEMENT, D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT OU D'UNE ZONE INDUSTRIELLE

---

**Date :** [date devis]

**Valable jusqu'au :** [date fin de validité devis]

**Référence :** [référence devis]

## **Demandeur**

[Nom prénom Demandeur]

[Adresse demandeur]

## **Adresse des travaux**

[Adresse travaux]

## **1. Objet de la proposition de raccordement**

Cette proposition présente la solution technique de modification du Réseau Public de Distribution électrique :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de l'opération conformément à votre demande de raccordement
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession;
- conforme à la Documentation technique de référence publiée par SRD.

Elle est établie en deux exemplaires originaux et constitue la proposition de SRD élaborée en fonction de votre demande, qualifiée par SRD après échanges éventuels, du Réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'installation et la contribution au coût du projet à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

## **2. Caractéristiques du projet**

Le raccordement de chacun des points de raccordement a été étudié selon les puissances de raccordement individuelles définies dans le formulaire de demande de raccordement.

Ces puissances de raccordement individuelles ont conduit à dimensionner d'une part le réseau hors et dans le terrain d'assiette de l'opération et d'autre part les ouvrages de branchement dans le terrain d'assiette de l'opération.

Le raccordement de votre opération est dimensionné conformément à votre demande pour une puissance globale de raccordement de l'opération de [puissance de raccordement globale de l'opération].

Le détail des caractéristiques du projet figure sur les plans d'Avant-Projet Sommaire en Annexe 2.

### 3. Détail de la contribution au coût du raccordement

La contribution est établie en fonction des informations que vous nous avez fournies et en fonction des travaux à réaliser par SRD.

Le montant total TTC de votre contribution s'élève à [Montant TTC] € TTC.

Le détail de ce montant figure en annexe 1.

Ce montant est ferme pendant la durée de validité de cette proposition.

### 4. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement par SRD sont les suivantes :

- Réception de votre accord, matérialisé par un exemplaire daté et signé de cette proposition, accompagné du règlement du montant précisé à l'article 6,
- Obtention par SRD des autorisations administratives ou privées nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé...),
- Accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux de raccordement,
- Réalisation des travaux qui vous incombent, détaillés ci-dessous :

[Liste des travaux à la charge du demandeur]

### 5. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de [Délai d'exécution] jours, à compter de la date de réception de votre accord sur la présente proposition de raccordement et sous réserve de

- l'obtention par SRD des autorisations administratives ou privées nécessaires à la réalisation des travaux
- de la réalisation dans les délais des travaux qui vous incombent.

### 6. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante à l'Article 10. ACCORD) :

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit [Montant TTC] € TTC.

ou bien

- un acompte correspondant à [50 %] du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit [Montant TTC / 2] €. Dans ce cas, vous devrez obligatoirement avoir réglé le solde pour que la mise en service puisse être effectuée.

Le ou les règlements sont effectués, par vos soins, par chèque à l'ordre de SRD ou par virement, et envoyés à l'adresse suivante :

SRD  
78 avenue Jacques Cœur  
86068 POITIERS cedex 9

En acceptant la présente proposition, vous reconnaissez être l'unique cocontractant de SRD et l'unique redevable des sommes mentionnées, qui feront l'objet d'une facturation à votre nom et à l'adresse mentionnée sur la présente proposition.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par SRD lui seront dues. Ces modalités sont valables quelque soit le demandeur (personne physique ou morale, quelque soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la proposition de raccordement est acceptée par un ordre de service.

### 7. Préparation de la mise en service

À l'issue de la réalisation des travaux, pour disposer de l'électricité dans votre installation, les conditions suivantes restent à remplir :

- détenir l'attestation de conformité de votre installation électrique privée, établie par votre installateur et vérifiée par le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité (CONSUEL), qui y aura apposé son visa,
- avoir réglé le solde de la contribution aux travaux de raccordement, si vous avez choisi de verser [50 %] du montant total à l'acceptation de la présente proposition de raccordement,
- effectuer une demande de mise en service auprès du fournisseur d'électricité de votre choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).

La prestation de mise en service de l'installation est facturée en plus du montant indiqué dans la présente proposition, conformément au catalogue des prestations publié sur le site internet [www.srd-energies.fr](http://www.srd-energies.fr).

## 8. Modification de la demande initiale

La présente proposition est établie à titre gratuit.

En cas de demande de modification des caractéristiques du raccordement, l'établissement d'une nouvelle proposition fera l'objet d'une facturation.

## 9. Information du demandeur

SRD vous informe de l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions réglementaires applicables et les règles complémentaires que SRD applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution qui lui a été concédé.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de SRD qui ne sont pas couvertes par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse internet <http://www.srd-energies.fr/>

[Nota]

## 10. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition accompagné du règlement choisi.

Nom ou société :

Mode de règlement (voir Article 6) :

Règlement total       acompte de [50 %]       à la fin des travaux (pour collectivité locale ou service de l'État)

À :

Le :

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet, précédé des mentions manuscrites « Bon pour accord » :

Date souhaitée de mise en service : .....